

Dossier suivi par :
ANDRAL Benoît
✉ : benoit.andral@cdg09.fr

REVERDY Marion
✉ : marion.reverdy@cdg09.fr
06.03.72.51.85

ROMAN Karine
✉ : karine.roman@cdg09.fr
06.03.72.51.85

Objet : Calendrier des CAP et CCP 2024

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président et cher collègue,

Les **Commissions Administratives Paritaires** et les **Commission Consultatives Paritaires** placées auprès du Centre de Gestion se réuniront comme suit :

Dates des commissions	Dates limites des saisines
01 FEVRIER	18 JANVIER
25 AVRIL	11 AVRIL
27 JUIN	13 JUIN
12 SEPTEMBRE	29 août
05 DECEMBRE	21 NOVEMBRE

1 - COMMENT SAISIR LA CAP ?

Les dossiers que vous souhaitez soumettre à l'avis de la CAP sont à transmettre directement par mail à l'adresse suivante : marion.reverdy@cdg09.fr au **maximum 15 jours avant la date de la CAP**.

POUR RAPPEL :

- **Depuis le 01/01/2020 les cas suivants ne sont plus soumis à avis de la CAP :**
 - Mise à disposition,
 - Détachement (nomination par voie de détachement y compris sur emploi fonctionnel, renouvellement de détachement, fin de détachement anticipée, fin de détachement au terme de la période, réintégration après un détachement de longue durée),
 - Intégration directe,
 - Disponibilité (octroi, renouvellement et réintégration - NB : si refus de renouvellement ou de réintégration par l'administration, l'agent peut saisir la CAP elle sera compétente),
 - Mutation interne.

• Depuis le **01/01/2021** les cas suivants ne sont plus soumis à avis de la CAP :

- Prorogation de stage (Modification de l'article 4 du décret n° 92-1194 du 04/11/1992 par l'article 30. – XI. – 1° du décret n° 2020-1533 du 08/12/2020).

- Licenciement pour inaptitude physique si le fonctionnaire a fait sa demande de reclassement.

loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique Territoriale

2 - COMMENT SAISIR LA CCP ?

Les dossiers que vous souhaitez soumettre à l'avis de la CCP sont à déposer via notre site internet www.cdg09.fr au **maximum 15 jours avant la date de la CCP.**

Rubrique : Instances Consultatives → CCP – Saisine et calendrier → Saisir la CCP → Choisir le bon formulaire.

Avant de valider, il convient de joindre au formulaire les pièces obligatoires indiquées et propres à chaque saisine.

En cas de doute, vous retrouverez ci-joint la liste des attributions de la CAP et de la CCP pour lesquelles elles doivent être saisie pour avis.

Comptant sur votre compréhension, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
MARTINE ESTEBAN



Pièces-jointes :

- Les compétences des CAP depuis le 1^{er} janvier 2021 – Coordination CDG Occitanie.
- Commission Consultatives Paritaires – les cas de saisine.